

ACCUEILS DE LOISIRS 2/12 ANS

BULLETIN D'INSCRIPTION

Attention ! Remplir un bulletin d'inscription par enfant !

A déposer impérativement le **lundi 2 janvier 2012** de 10h à 12h et de 14h à 18h, le **mercredi 4 janvier 2012** de 7h à 12h, le **vendredi 6 janvier 2012** de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30, à la régie centrale, au restaurant municipal, rue d'Hurlupin, à Comines.

M. Mme :

Adresse :

.....

.....

Tél (domicile) :

Tél (travail) :

N° allocataire ⁽¹⁾ :

demande(nt) l'inscription de leur enfant selon les choix précisés ci-contre. Merci de remplir un bulletin d'inscription pour chacun de vos enfants (exemplaires supplémentaires disponibles à l'accueil de la mairie ou à télécharger sur le site de la ville : www.ville-comines.fr

VACANCES D'HIVER

**DU 27 FÉVRIER
AU 9 MARS 2012**

› SEMAINE 1 (du 27 février au 2 mars 2012)

2/6 ans 6/12 ans

Journée avec repas Journée sans repas
 Après-midi

Garderie le matin Garderie l'après-midi
(7h30 à 9h) (17h à 18h)

Uniquement pour les 6/12 ans :

Formule multiactivités
 Formule multisports

› SEMAINE 2 (du 5 au 9 mars 2012)

2/6 ans 6/12 ans

Journée avec repas Journée sans repas
 Après-midi

Garderie le matin Garderie l'après-midi
(7h30 à 9h) (17h à 18h)

Uniquement pour les 6/12 ans :

Formule multiactivités
 Formule multisports

Nom et prénom de votre enfant :

.....

.....

Date de naissance : / /

Signature (obligatoire) :

(1) La C.A.F. de Lille met à la disposition de la ville de Comines, un service internet à caractère professionnel lui permettant de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales, nécessaires à l'exercice de sa mission. Conformément à la loi du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en contactant la régie centrale du restaurant. Dans ce cas, il vous appartient de fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

Les personnes n'ayant pas encore rempli de dossier unique d'inscription pour l'année scolaire 2011 / 2012 doivent se rapprocher de la régie centrale. Ce dossier est préalable à toute inscription en accueil de loisirs. De ce fait, votre inscription ne sera effective qu'à compter de la remise de ce document dûment complété.

N° d'arrivée
(réservé à l'administration)